

LES CHIENS ET CHEVAUX SUR LES PLAGES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER : LÉGISLATION

Chiens et chevaux sont acceptés sur les plages de l'île de Noirmoutier à certaines périodes et sous certaines conditions. Nous vous remercions de veiller à respecter la réglementation des plages de l'île.

Législation concernant les chiens

PLAGES DE BARBÂTRE

Plage du Midi, Plage de l'Océan, Plage de la Croix Rouge, Plage des Onchères, Plage des Boucholeurs

Du 1er septembre au 30 juin

Plages accessibles aux chiens, obligatoirement tenus en laisse

Du 1er juillet au 31 août

Plages interdites aux chiens, même tenus en laisse

PLAGES DE LA GUÉRINIÈRE

Plage de la Court, Plage de la Cantine, Plage des Sables d'Or

Du 15 juin au 15 septembre

Plages interdites aux chiens, même tenus en laisse. Ramassage des déjections obligatoires

PLAGES DE L'ÉPINE

Plage des Éloux, Plage de l'Océan, Plage Saint-Jean, Plage de la Bosse

Du 1er avril au 30 septembre

Plages interdites aux chiens, même tenus en laisse

PLAGES DE NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE

Plage de Luzéronda, Plage des Lutins, Plage de la Linière, Plage de la Madeleine, Plage du Vieil, Plage de Mardi Gras, Plage de la Clère, Plage des Souzeaux, Plage de l'Anse Rouge, Plage des Dames, Plage des Sableaux

Du 1er avril au 30 septembre

Plages interdites aux chiens, même tenus en laisse

Législation concernant les chevaux et équidés

PLAGES DE BARBÂTRE

Plage des Sables d'Or, Plage du Midi, Plage de l'Océan, Plage de la Croix Rouge, Plage des Onchères, Plage des Boucholeurs.

Du 1er septembre au 30 juin

Plages accessibles aux chevaux et équidés de 8h00 à 10h00 et de 18h00 à 20h00

Du 1er juillet au 31 août

Plages interdites aux chevaux et autres équidés

PLAGES DE LA GUÉRINIÈRE

Plage de la Court, Plage de la Cantine

Du 15 juin au 15 septembre

Plages interdites aux chevaux

PLAGES DE L'ÉPINE

Plage des Éloux, Plage de l'Océan, Plage Saint-Jean, Plage de la Bosse

Toute l'année

Plages interdites aux chevaux

PLAGES DE NOIRMOUTIER-EN-L'ÎLE

Plage de Luzéronde, Plage des Lutins, Plage de la Linière, Plage de la Madeleine, Plage du Vieil, Plage de Mardi Gras, Plage de la Clère, Plage des Souzeaux, Plage de l'Anse Rouge, Plage des Dames, Plage des Sableaux

Du 15 juin au 15 septembre

Plages interdites aux chevaux, exception faite des plages de Luzéronde et la Linière : accès autorisé à marée basse, et le soir à partir de 19h00, le matin jusqu'à 10h00

Législation concernant les chevaux et équidés

N.B : la circulation des chevaux et autres équidés est interdite toute l'année sur les dunes de Barbâtre